

2008-1726

13-AUG-2009

2010-6142 06-JAN-2011 Avis de modification

(Container)

Herbicide concentré TopGun de Safer
Liquide
COMMERCIAL

Pour contrôler les dicotylédones et les herbes annuelles
Pour brûler les mauvaises herbes vivaces

GARANTIE : Acides gras 18 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

AVERTISSEMENT CORROSIF (Insérer le symbole)

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

AVERTISSEMENT – IRRITE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29343
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avis de modification

CONTENU NET : 10 L

Woodstream Canada Corporation, ~~4 Lowry Drive, Brampton, ON L7A 1C4~~
1-800-800-1819

Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton ON L6S 6G2

PRÉCAUTIONS

Peut causer la sensibilisation de la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Laver immédiatement après usage.

Ne pas planter dans le sol traité pendant 3 jours après le traitement. La pulvérisation hors cible du produit abîme le feuillage touché. Peut causer un résidu blanc sur certains types de briques ou de béton. Le résidu disparaîtra en quelques semaines. Ne pas appliquer si on attend de la pluie dans les deux heures. Appliquer quand la température est basse retarde l'apparition d'effets visibles. Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection, des gants en caoutchouc, des pantalons longs, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant qu'on utilise ce produit. Ne pas rentrer et ne pas permettre de rentrer dans des zones traitées tant que le produit n'est pas sec.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever

tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles, cornéennes au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'herbicide concentré TopGun de Safer est un produit non sélectif et non résiduel de contrôle de la végétation provenant d'acides gras d'origine naturelle. Les mauvaises herbes contrôlées comprennent, entre autres, morgeline, chénopode blanc, amarante pied rouge, spargoute des champs, moutarde des oiseaux, oreille de chat, mauve à feuilles rondes, petite herbe à poux et sétaire verte. Supprime ou fournit un dépérissement de la cime de certains pluriannuels dont le bananier plantain.

REMARQUE : ÉVITER DE VAPORISER SUR DES PLANTES DÉSIRABLES. TOUTES LES PLANTES PEUVENT ÊTRE ENDOMMAGÉES OU TUÉES AU CONTACT.

RISQUES POUR L' ENVIRONNEMENT : Toxique pour les organismes aquatiques.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide concentré TopGun de Safer est un produit à action rapide qui peut être utilisé autour de bâtiments, de clôtures, de terrains vagues, de zones de stockage, de gravier ou de paillis d'écorce, sur des trottoirs ou des allées, autour d'arbres d'ombrage, de serres, de pépinières, d'espaces de loisirs, de parcs, de sous-stations électriques et de sites industriels (y compris ces zones situées dans des pâturages et des réserves de pâturage), de parcs de stockage et avant de planter herbe, buissons, fleurs et légumes. Comme ce produit n'est pas enregistré pour le contrôle des nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour le contrôle des nuisibles aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques quand on nettoie le matériel ou qu'on jette les déchets.

INSTRUCTIONS POUR APPLIQUER

BIEN REMUER AVANT D'UTILISER. NE PAS APPLIQUER AVEC UN PULVÉRISATEUR À RAMPE. Appliquer uniquement avec un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur manuel à tuyau. Préparer un mélange de 0,85 à 1 litre de produit et 5 litres d'eau et vaporiser la végétation désirée pour mouiller (éviter tout ruissellement). Bien

mélanger avant d'utiliser. Recommencer le traitement comme requis tous les 14-21 jours pour empêcher que les mauvaises herbes poussent à partir de graines ou pour éviter la repousse de mauvaises herbes vivaces ou de grosses mauvaises herbes annuelles.

Pulvériser sur le feuillage jusqu'à ce qu'il soit bien mouillé (éviter tout ruissellement). Des effets visibles apparaissent rapidement en 1-2 jours. Appliquer quand les plantes sont petites. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer au printemps/en été sur des mauvaises herbes et des jeunes plantes grasses en pleine croissance (<13 cm de hauteur). Les herbes de plus de 13 cm de hauteur et/ou en cours de maturation (floraison), dormantes ou sous stress (c-à-d sécheresse) sont moins sensibles et peuvent ne pas être tuées. Une nouvelle croissance des pluriannuels avec dépérissement de la cime se produira. Il sera nécessaire de recommencer le traitement (c-à-d tous les 14-21 jours) pour supprimer la repousse après le dépérissement de la cime et l'émergence de semence de mauvaises herbes après l'application initiale.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter le gel.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ce contenant vide peut être retourné au lieu de vente (distributeur/détaillant) pour élimination.

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))